



Dossier de candidature Meetings labellisés Saison 2017-2018

Les meetings labellisés permettent d'intégrer le ranking national, mais ne donnent pas la possibilité d'intégrer le classement national qualitatif. Ils présentent un intérêt dans le cadre de la préparation aux échéances majeures du calendrier.

Les labels sont attribués au regard des aspects sportifs et de la qualité de l'organisation selon une « convention d'organisation » engageant l'organisateur et la Fédération Française de Natation ou ses structures décentralisées.

La Commission des Organisations Fédérales (COF) est chargée d'attribuer le label « **National** » et « **International** », les Ligues attribuent elles-mêmes le label « **Régional** ».

Les candidatures pour les niveaux « **National** » et « **International** » devront être adressées à :

Fédération Française de Natation
M. le Président de la Commission des Organisations Fédérales
14, rue Scandicci
93508 Pantin Cedex

Pour le label « **Régional** », les dossiers sont adressés aux Présidents de LIGUE.

Echéancier du dépôt des candidatures « National » et « International »

- **18 juin 2017** : date limite de dépôt des candidatures, complétées par la ligue d'appartenance de la structure demandeuse.
- **Du 19 juin au 5 juillet 2017** : examen des candidatures par la COF.
- **6 juillet 2017** : validation des demandes par la COF.

Ces documents sont téléchargeables sur le site Internet fédéral. Les parties du formulaire (**cadres rouges**) doivent être saisies par ordinateur pour plus de lisibilité. Le document est ensuite imprimé, signé par les différentes parties, puis envoyé à l'adresse ci-dessus.

La liste des meetings labellisés sera publiée par la Fédération Française de Natation préalablement à la saison sportive et les meetings nationaux et internationaux seront publiés dans le calendrier fédéral.

Pour ces types de compétitions, la Fédération Française de Natation déclare la compétition sur extraNat.fr et désigne le gestionnaire qui peut être un club ou une ligue, ces derniers seront chargés de finaliser la structure de sa compétition (catégories, programme, temps limites).



Dossier de candidature Meeting international Saison 2017-2018

Retour des dossiers pour le dimanche 18 juin 2017

Ce dossier ne concerne pas le circuit FFN GOLDEN TOUR

Ce dossier permet aux structures candidates à l'organisation d'un meeting national de connaître l'ensemble des dispositions à mettre en place pour obtenir le label de la Fédération Française de Natation.

- Les meetings labellisés ne sont pas qualificatifs aux échéances nationales. Ils sont un support de préparation sportive pour les nageurs.
- Le calendrier des meetings sera publié à la rentrée sportive 2017-2018.
- La structure doit être labellisée par la Fédération Française de Natation pour candidater.

I. Fiche de présentation

Nom de la manifestation

Date de la manifestation

Structure organisatrice

Label FFN

Bassin **25 m** **50 m**

Date de la demande

Nom du délégué de la compétition

Le délégué de la compétition devra remplir une fiche en annexe et retourner ce document à la commission des organisations fédérales, à transmettre pour le 30 septembre 2017.

1. Le demandeur

Numéro de licence FFN		_____
Agissant en qualité de (fonction)		_____
Adresse complète		_____
Code postal		Ville
_____		_____
Téléphone		Email
_____		_____

2. La structure organisatrice

Nom de la structure		_____
Numéro d'affiliation FFN		_____
Nombre de licenciés		_____
Adresse complète du siège social		_____
Code postal		Ville
_____		_____
Téléphone		Email
_____		_____
Adresse site web		_____

3. Le site de l'évènement

Dénomination		_____
Adresse		_____
Code postal		Ville
_____		_____
Téléphone		Email
_____		_____

Le demandeur certifie que :

- Le site de la manifestation est conforme aux lois et règlements en vigueur concernant les établissements sportifs.
- Le(s) bassin(s) utilisé(s) sont conforme(s) à la réglementation de la Fédération Internationale de Natation (FINA), à celle de la Fédération Française de Natation et conforme(s) pour la validation d'éventuel(s) record(s).
- L'accès à l'établissement fera l'objet d'un contrôle rigoureux permettant de respecter sa capacité d'accueil.

4. Documents à fournir par le demandeur

Le demandeur s'engage à fournir à la Fédération Française de Natation, avec le dossier présent, les documents ci-dessous, suivant le niveau du Meeting :

- Organigramme de l'événement
- Programme sportif de la compétition
- L'affiche du meeting.
- Budget prévisionnel de l'événement
- Détail des médailles – cadeaux – primes
- Grille de prix : 10 000 € minimum, distribués comme prime à la performance et sur les résultats de la compétition (hormis les records). La clé de répartition devra figurer dans ce dossier.

5. Echancier du dépôt des candidatures

- **18 juin 2017** : date limite de dépôt des candidatures, complétées par la ligue d'appartenance de la structure demandeuse.
- **Du 19 juin au 5 juillet 2017** : examen des candidatures par la Commission des Organisations Fédérales.
- **6 juillet 2017** : validation des demandes par la Commission des Organisations Fédérales.

II. La convention d'organisation

- **Les dates protégées :**
Par principe, les populations intéressées par une compétition du programme fédéral national ne peuvent pas être concernées, à la même date, par un meeting labellisé.
- **Programme et catégories d'âge**
Toutes catégories, à l'exclusion des Avenirs et des Jeunes. Les podiums sont exclusivement TOUTES CATÉGORIES.
A minima, l'ensemble des épreuves olympiques figurera au programme, qui devra s'effectuer sur deux jours minimum.

- **Equipement**

Bassin homologué avec chronométrage électronique

Le bassin de 50 m :

8 couloirs minimum avec un bassin de récupération (2 couloirs de 15 m et 0,80 m de profondeur (conditions minimales) ou la possibilité d'organiser le programme pour permettre la récupération et les échauffements des nageurs.

Le bassin de 25 m :

6 couloirs minimum avec un bassin de récupération ou la possibilité d'organiser le programme pour permettre la récupération et les échauffements des nageurs.

- **Jury et suivi technique**

Un juge arbitre et un starter inscrits sur les **listes FINA** et désignés par la commission des officiels. Si l'organisateur souhaite être inscrit au calendrier de la FINA, il devra assurer la présence de deux juges arbitres et deux starters inscrits sur les **listes FINA**.

Le DTN pourra désigner un représentant pour assurer le suivi de l'événement.

- **Gestion de la compétition**

La compétition sera exclusivement gérée via le logiciel extraNat.

- **Récompenses**

Grille de prix : 10 000 € minimum, distribués comme prime à la performance et sur les résultats de la compétition (hormis les records). La clé de répartition devra figurer dans ce dossier.

III. Déclaration de l'organisateur

Je soussigné(e)

responsable de la manifestation décrite ci-dessus :

- certifie que l'ensemble des participants seront licenciés dans leur fédération d'appartenance,
- certifie l'exactitude des renseignements concernant la manifestation,
- déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Fédération Française de Natation et des dispositions réglementaires relatives à l'organisation des événements sportifs en France, et notamment les textes définissant les critères labellisant les différents meetings,
- m'engage à respecter les dispositions réglementaires du cahier des charges dans leur intégralité.
- joins un chèque de 500 euros au titre de ma participation financière aux prestations fédérales.

Fait à :

Le :

Signature :

IV. Avis de la Ligue

La Ligue

Représentée par son (sa) Président(e)

AVIS MOTIVÉ

AVIS FAVORABLE

AVIS DÉFAVORABLE

Nom du Conseiller Technique Régional, ou, le cas échéant, le nom du délégué technique

Fait à :

Le :

Signature du (de la) Président(e) de la Ligue:

V. Avis de la Direction Technique Nationale

AVIS FAVORABLE

AVIS DÉFAVORABLE

Nom :

Fait à :

Le :

Signature

V. Avis de la Fédération Française de Natation

La Fédération Française de Natation, représentée par Monsieur Philippe LEBLOND, Président de la Commission des Organisations Fédérales :

- **Autorise l'organisation du meeting**
- **N'autorise pas l'organisation du meeting**

MOTIF DU REFUS

Fait à :

Le :

Signature du Président de la COF :

VI. Annexes

Détails des prestations fédérales

- Labellisation de l'organisation.
- Affichage de l'événement sur le site fédéral : envoi du visuel et de l'adresse du site internet de l'événement par l'organisateur.
- Engagements via extraNat avec la possibilité d'avoir accès au liveffn.com.
- Inscription de la compétition au calendrier de la LEN, voire de la FINA (si les exigences de composition du jury sont respectées).
- Validation des performances et des homologations de records ou meilleures performances françaises (MPF). Si les conditions requises sont réunies.
- Édition d'un spécial "Résultats meetings".

Il est de la responsabilité de chaque organisateur de créer un site internet et d'envoyer les informations concernant l'événement à la Fédération Française de Natation : meeting.labellise@ffnatation.fr